Permatex.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 18-avr.-2017 Version 4

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PC THE RIGHT STUFF GASKET MAKER 212 GR

Autres moyens d'identification

Code du produit26015SynonymesAucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseilléesAucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant Peuvent également être distribués par:

ITW PermatexITW Permatex Canada6875 Parkland Blvd.35 Brownridge Road, Unit 1Solon, OH 44139 USAHalton Hills, ON Canada L7G 0C6

Telephone: (800) 924-6994

Numéro d'appel d'urgence 24

heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924 International Emergency: 00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Gaz sous pression	A-Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Susceptible de provoquer le cancer

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur



Aspect Noir État physique Pâte Odeur Légère

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Mentions de mise en garde - Stockage

Garder sous clef

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

- Sans objet

Toxicité aiguë inconnue

10.294 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
azote	7727-37-9	1 - 5	*
noir de carbone	1333-86-4	1 - 5	*
butanone-oxime	96-29-7	1 - 5	*

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou

d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

de premiers secours

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e).

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le

contact avec les yeux et la peau. Éliminer les sources d'ignition. Ne pas percer ni incinérer

les récipients.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Mettre en place une ventilation adaptée. Inonder la zone d'eau pour terminer la

polymérisation, puis gratter le sol. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés

à l'élimination. Glissant, peut entraîner des chutes.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de

l'humidité.

Matières incompatibles Agents comburants forts, Acides, Eau

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
azote	: See Appendix F: Minimal	-	-
7727-37-9	Oxygen Content		
noir de carbone	TWA: 3 mg/m³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m ³	IDLH: 1750 mg/m ³
1333-86-4	_	(vacated) TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³
			TWA: 0.1 mg/m³ Carbon black in
			presence of Polycyclic aromatic
			hydrocarbons PAH

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

Autres informations Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant,

aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douches

Rince-oeils

Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en

Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un

récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Polymérisation

Polymérisation

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquePâteAspectNoirOdeurLégère

Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

pH 7-8

Point de fusion / point de congélation

Aucune information disponible

Point / intervalle d'ébullition Sans objet

Point d'éclair > 93 °C / > 200 °F Test en vase clos Tag Closed Cup

Taux d'évaporation < 1 Acétate de butyle = 1

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité: Aucune information disponible

Pression de vapeur <5 mmHg @ 70°F

Densité de vapeur 3 Air = 1

Densité relative 1.34

Hydrosolubilité Sans objet

Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage

Aucune information disponible
Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Propriétés explosives

Aucune information disponible

Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible

Autres informations

Point de ramollissementAucune information disponibleMasse molaireAucune information disponible

Teneur en COV (%) <3%

DensitéAucune information disponible
Masse volumique apparente
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides, Eau

Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Formaldéhyde

Peut dégager de la 2-butanone oxime (éthylméthylcétoxime) aux températures supérieures à l'ambiante

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux

ou larmoiements.

Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une Contact avec la peau

sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
noir de carbone 1333-86-4	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
butanone-oxime 96-29-7	= 930 mg/kg (Rat)	1000 - 1800 mg/kg (Rabbit)	> 4800 mg/m³(Rat)4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes**

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux.

oculaire

Sensibilisation

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou

plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
noir de carbone 1333-86-4	A3	Group 2B	-	X

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

Effets sur certains organes cibles Yeux, Système lymphatique, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 10960 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 8999 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
butanone-oxime	0.65
96-29-7	

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis Sans objet

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis

ONU/n° d'identification UN 1950

Nom d'expédition Aérosols, Quantité limitée (LQ)

Classe de danger 2.2 Numéro de guide d'intervention 126

d'urgence

<u>IATA</u>

ONU/n° d'identification ID 8000

Nom d'expédition Bien de consommation

Classe de danger 9 Code ERG 9L

<u>IMDG</u>

ONU/n° d'identification UN 1950

Nom d'expédition Aérosols, Quantité limitée (LQ)

Classe de danger 2.2 N° d'urgence F-D, S-U

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Est conforme **TSCA DSL/NDSL** Est conforme **EINECS/ELINCS** Indéterminé(e)(s) Indéterminé(e)(s) **ENCS IECSC** Est conforme Est conforme **KECL PICCS** Est conforme AICS (Australie) Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des

États-Unis

SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Catégories de danger selon SARA

311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéNonDanger d'incendieNonDanger de dépressurisation soudaineNonDanger de réactionNon

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

Réglementations étatiques des

États-Unis

Proposition californienne 65

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
noir de carbone - 1333-86-4	*Carcinogen (airborne, unbound particles of respirable size)

^{• *} Les produits chimiques d'astérisques) ne sont pas assujettis à la Proposition 65 parce qu'ils ne sont pas transportés par air dans le produit fini.

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
azote 7727-37-9	X	X	Х
noir de carbone 1333-86-4	X	X	Х
aluminium 7429-90-5	X	X	Х

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro

Sans objet

d'enregistrement de pesticide

Classe de danger SIMDUT

A Compressed gases, D2B - Matières toxiques

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Dangers pour la santé Inflammabilité 1 Instabilité 0 -

2

HMIS Dangers pour la santé Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle

В

D

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis) HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 18-avr.-2017

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité